



CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505856-20260417-2026-063-DE

2026-063

Séance du 17 avril 2026

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2026

## DÉLIBÉRATION

**Objet** : Désignation d'un représentant du Conseil municipal pour siéger en qualité de délégué local élu au sein de l'assemblée départementale du Comité National d'Action Sociale (CNAS)

L'an deux mil vingt-six, le 17 avril à dix-neuf heures précises, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 10 avril 2026, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Bassi KONATE, Maire.

**Étaient présents** : Christine CHAMPEL, Aristote ZOLA, Khedoudja HADJADJ, Grégory FOURNIER, Laila HAMD AOUI, Nabil CHABANE, Marina RIBEIRO, Frédéric BRIDE, Ayzate CHANFI, Samba GASSAMA, Stéphanie AMRAM, Nivel DIRIL, Khadidja BOUGUELMOUNA, Mamadou DIALLO, Sihem BSILA, Sambou DIABY, Aicha COULIBALY (Adjointes au Maire), Henriette MELIZER, Régis RAMOS, Merchat BABOUTANA, Turkan INAN, Laure SISSOKO, Sabrina MESLEM, Hassan HAMMANE, Aurélie WALLABREGUE, Kévin ZINDY, Cyril ABEL, Sibiry KONATE, Arif-Emre ATAS, Marwa JEBBOURI, Patricia DELOISON-HUCHER, Chantal GROLIER, Odile STANCIU, Thomas MENDY, François-Xavier VALENTIN, Yelikh BOUANDZI, Ali BOUJERFAOUI, Ninos OCLIN, (Conseillers municipaux).

### **Représentés par pouvoir :**

Ul Zaman TAHAWAR	pouvoir à	Hassan HAMMANE
Cyril MOUGEOT	pouvoir à	Sabrina MESLEM
Elodie LEMONNIER	pouvoir à	Grégory FOURNIER
Inès HERBADJI	pouvoir à	Khadidja BOUGUELMOUNA
Laetitia BEN ATOUIL	pouvoir à	Thomas MENDY
Julia UZAN	pouvoir à	Odile STANCIU

**Secrétaire de séance** : Sabrina MESLEM

---

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la Constitution, et notamment son article 72,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 731-1 et suivants relatifs à l'action sociale au bénéfice des agents publics,

Vu les statuts du Comité National d'Action Sociale (CNAS),

Vu la délibération n° 2008-235 du 27 novembre 2008 portant adhésion de la ville de Sarcelles au Comité National d'Action Sociale (CNAS),

Considérant que la ville de Sarcelles met en œuvre une politique d'action sociale au bénéfice de ses agents,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de désigner un représentant du collège des élus pour siéger au sein de l'assemblée départementale du CNAS,

Considérant le renouvellement du Conseil municipal à la suite des élections municipales de 2026,

Sur le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

**Article 1** : De désigner Madame Khadidja BOUGUELMOUNA en qualité de déléguée locale représentante de la ville de Sarcelles au sein de l'assemblée départementale du CNAS.

**Article 2** : Que Monsieur le Maire est autorisé à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance le 17 avril 2026.

Le Maire  
Bassi KONATE



Le secrétaire de séance,

Le Maire de Sarcelles,

Certifie le caractère exécutoire du présent acte

Qui a été transmis au contrôle de légalité le 27.04.26

Et notifié ou publié par extrait le 24.04.26

Pour le Maire et par délégation